



Municipalité de Saint-Alexandre

BULLETIN DE L'HÔTEL DE VILLE

16 janvier 2014

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Les membres du Conseil de la municipalité ont adopté le 13 janvier 2014, les prévisions budgétaires et le plan triennal en immobilisations pour l'exercice financier 2014. En voici un bref résumé :

Revenus

Taxe foncière générale (évaluation de 305 751 100 \$ X 0,445 \$/100\$)	1 360 592
Taxe foncière spéciale pour le service de la dette (évaluation de 305 751 100 \$ x 0,05 \$/100\$)	153 584
Crédit de taxe spéciale 2014 relocalisation de l'échangeur : 28 \$/unité	(26 404)
Taxe (secteur)	
Taxe d'eau : 97 \$/unité	56 939
Compteur : consommation d'eau 0,40 \$/m ³ et 1,00 \$/m ³ à plus de 350 m ³	50 000
Taxe égout : 165 \$/unité	93 040
Taxes d'ordures : 175 \$/unité	165 725
Cours d'eau, station de pompage	300
Service de la dette de secteur S.Q.A.E.	36 295
Règlement 11-228 – Eaux usées : 11,77 \$/unité	6 676
Règlement 12-243 – Eau potable : 15,73 \$/unité	9 232
Paiement tenant lieu de taxes pour l'école primaire	18 000
Services rendus aux organismes municipaux	5 000
Autres revenus	
Administration générale	60 700
Hygiène du milieu	38 000
Activités récréatives de l'Association des Loisirs	96 000
Imposition de droits	50 000
Intérêts - amendes	35 000
Transferts	
Transport	20 000
Redevances matières résiduelles	31 000

2 259 679

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	513 536
Sécurité publique	372 784
Transport	274 975
Hygiène du milieu	442 317
Santé & Bien-être	2 000
Urbanisme	145 174
Loisirs et Culture (infrastructures & gestion)	220 924
Activités de l'Association des Loisirs	96 000
Dette à long terme - intérêts	64 860
Frais de financement	1 500

Autres activités financières

Remboursement en capital	183 240
Transfert aux activités d'investissement	202 000

Affectations

Réserve de l'année précédente	59 404
Réserve matières résiduelles	31 500
Réserve égout - aqueduc	45 000
Surplus accumulé non affecté	123 727

Surplus (déficit) de l'exercice

0

Plan triennal des dépenses en immobilisations	2014	2015	2016
Infra réfection de pavage et trottoirs	119 000	425 000	250 000
Plan de développement & déplacement actif		120 000	20 000
Édifices et infra communautaires et récréatifs	346 000		200 000
Terrain, parcs espaces verts et pistes cyclable		211 235	220 000
Total	465 000	756 235	690 000

Une réserve a été créée à même le budget 2013 pour certaines dépenses qui s'effectueront seulement en 2014 (nouveau site web, inventaire des fosses septiques et Club de l'Âge d'or).

C'est la dernière année que la taxe de secteur est chargée pour le service de la dette de la Société Québécoise d'assainissement des eaux. Deux nouveaux règlements d'emprunt couvrent les frais de la municipalité dans les projets d'amélioration des usines de traitement des eaux usées, d'amélioration de l'usine d'eau potable, d'amélioration des stations de pompage et de la mise à niveau des puits. La tarification pour ces règlements sera comme suit : 11,77\$ par unité d'évaluation couvre la partie municipale des travaux pour l'assainissement des eaux usées et 15,73\$ par unité d'évaluation couvre la partie municipale des travaux pour les puits et l'eau potable. Une subvention de la Taxe d'accise 2010-2013 totale de 725 000 \$ a été appliquée à ces projets permettant ainsi de réduire considérablement le service de la dette.

Le taux de la taxe foncière générale sera établi à 0,445 \$ du 100,00 \$ d'évaluation afin de maintenir la recette de taxes comme en 2013. Un emprunt regroupant cinq (5) règlements pour un total de plus de 2 111 000 \$ a permis de réduire le taux d'intérêt à 2,89 %. La taxe spéciale pour le service de la dette sera établie à 0,05 \$ du 100,00 \$ d'évaluation pour l'ensemble des règlements suivants : 08-189 Camion citerne, 08-192 Terrain du CPE, 08-193 Rang Ste-Marie, 12-242 Complexe municipal et parties à l'ensemble pour les règlements 11-128 Assainissement eaux usées, 12-243 Modification de l'usine d'eau potable et pour la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux.

La taxe spéciale pour la relocalisation de l'échangeur Saint-Alexandre de 2013 vous est remboursée sous forme de crédit de taxe spéciale de 28 \$ à chaque unité de logement. Les tarifs de compensation pour le service d'égout baissent de 5,00 \$ la porte. Les subventions de Recyc Québec permettent de réduire la taxe d'ordures de 15 \$ de la porte. Pour la consommation d'eau au compteur le taux demeure le même soit 0,40 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les premiers 350 m³ et augmente à 1,00 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les mètres cubes supplémentaires comme mesure d'économie d'eau potable et la taxe d'eau augmente de 2,00\$.

FACTURATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU SUR VOTRE COMPTE DE TAXE: La facturation pour les compteurs d'eau représentera la consommation réelle de novembre 2012 à novembre 2013 et vous retrouverez ce montant sur votre compte de taxes 2014, donc **vous ne recevrez pas de facture séparément** pour l'eau au compteur.

LICENCES DE CHIENS SUR VOTRE COMPTE DE TAXE : La licence au coût de 20 \$ par chien sera facturée à chaque propriétaire de chien pour 2014 sur le compte de taxes. Les propriétaires qui ont déjà payé leur licence ne seront pas facturés. La médaille que vous possédez pour votre chien est permanente. Donc il est important que votre chien soit enregistré auprès de la municipalité. Les locataires devront se présenter au bureau de la municipalité pour payer la licence de leur chien.

COMPTE DE TAXES 2014 : Chaque propriétaire est responsable de faire parvenir son compte de taxe à son institution financière lorsque celle-ci est responsable du paiement. Si le compte de taxe total dépasse le montant de 300\$, le contribuable a le privilège de le payer en quatre **(4) versements égaux**. Le premier versement de taxes est fixé à **30 jours** suivant l'émission du compte, le deuxième au **5 mai 2014** et le troisième au **5 août 2014** et le quatrième et dernier versement est fixé au **6 octobre 2014**. Le taux d'intérêt chargé sur les arrérages de taxes est diminué à 8% en 2014.

Horaire du bureau municipal : Lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
FERMÉ les MERCREDIS.

Le calendrier des séances du Conseil 2014 est publié par avis public (au bureau municipal, à l'église et au bureau de poste) et sur le site internet de la municipalité au www.ville.saint-alexandre.qc.ca.

Il y aura dorénavant deux (2) séances ordinaires du conseil par mois, les premiers et troisièmes lundis du mois. Les séances de janvier et février auront lieu les lundis **13 et 20 janvier 2014 et les 3 et 17 février 2014 à 20 h** à la salle du conseil, au 453 rue St-Denis.

Bonne et Heureuse année à vous tous !